

**DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE**

COMMUNE

d ' A U B A G N E

Convocation du **18/11/2025**

Publication le **27/11/2025**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **34**

Quorum : **22**

N° **24_241125**

**OBJET : ENFANCE,
EDUCATION, JEUNESSE ET
ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR**

Approbation du
renouvellement de la
participation Ville au chéquier
Jeunes Aubagnais 2026
(Comoedia, piscine, EAJ).

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Vingt Quatre Novembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Brigitte AMOROS, Madame Irène DUPLAN, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Magali ROUX, Monsieur Franck-Clément CHAMLA, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémy COETTO, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Valérie ELBAZ
formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur Patrice JARQUE (donne pouvoir à Monsieur Léo MOURNAUD), Monsieur Jérémy PANGOURASSOU (donne pouvoir à Monsieur Vincent RUSCONI), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur Denis GRANDJEAN (donne pouvoir à Madame Dominique BENASSAYA-NIVET), Monsieur William MIROUX (donne pouvoir à Madame Valérie ELBAZ), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Faustine THIBAUD)

ABSENTS :

Madame Hélène JULIEN-TRIC, Madame Jeannine LEVASSEUR

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20251124-241125_24-DE
Reçu le 27/11/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumbr
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
27/11/2025



Délibération n°24_241125 du Conseil Municipal du lundi 24 novembre 2025 (suite)

Monsieur Zarick KOURICHI rapporte :

Afin de soutenir sa jeunesse dans les différents domaines tels que le sport, la culture, les loisirs ou l'éducation, la Ville d'Aubagne a reconduit le dispositif « Chéquier Jeunes Aubagnais » pour l'année 2026 sous une nouvelle version composée de 6 chèques d'un montant de 5 euros chacun, par délibération n°49-300625.

Le « Chéquier Jeunes Aubagnais » propose, en outre, des gratuités ou des réductions pour certains services de la Ville, facilitant l'accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs.

La Ville d'Aubagne souhaitant poursuivre son accompagnement des jeunes Aubagnais propose de maintenir la gratuité ou les réductions à destination des jeunes bénéficiaires de ce dispositif en proposant :

- 14 entrées gratuites à la piscine municipale,
- 3 billets à 15 euros maximum au Théâtre Comœdia et à l'Avant-Scène,
- 4 gratuités pour des activités sans prestation à l'Espace Art et Jeunesse.

Cette délibération propose de reconduire les gratuités et réductions proposées par les services de la ville au dispositif du « Chéquier Jeunes Aubagnais » pour l'année 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT, la volonté de la Ville d'Aubagne d'apporter aux jeunes une aide favorisant l'accès aux pratiques culturelles, sportives et ludiques,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

ARTICLE UNIQUE : d'APPROUVER la reconduction de la participation des services municipaux comme détaillée ci-dessus, dans le « Chéquier Jeunes Aubagnais » pour l'année 2026.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20251124-241125_24-DE
Reçu le 27/11/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumbr
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
27/11/2025

